

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLUMAUDAN

Arrondissement de Dinan

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2015

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Votants : 13

L'an deux mil quinze, le Dix-huit Novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacki GOHEL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. GOHEL, DELAROCHE, ROBERT, CHESNEL, GUENROC, BRIAND A, TROISDENIERS, MMES GALLEE, BRIAND Nolwenn, GILBERT, LE PAUVRE, ROUMOVIC.

ABSENTS EXCUSES : Mme BERTRAND (procuration à Mr Gohel), M. THEPAUT

ABSENTE : Mme MARMAIN

SECRETAIRE : Mme GALLEE

Objet : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (2015-2021)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (2015-2021) qu'il a reçu de Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, avec pour projet pour la Communauté de Communes du Pays de Caulnes de fusionner avec Dinan Communauté et la CC Rance Frémur. Le territoire fusionné regrouperait 38 communes avec une population de 61 627 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fait un vote à bulletins secrets : Pour ou contre ce projet de fusion ?

Il en ressort le résultat suivant → Pour : 13 contre : 0

Le projet de fusion est donc accepté par le Conseil Municipal.

Pour copie conforme,
Le Maire,
J. GOHEL



Délibération rendue exécutoire
après sa transmission en S/Préf.

Le 24 Novembre 2015

Le Maire,

Pour le Maire



Pour le Maire
L. LEBLANC

